



LA FOULEE VERTE DES OLONNES  
Mairie Annexe de la Jarrie  
85100 LES SABLES D'OLONNE  
[lafoulevertedesolonnes@gmail.com](mailto:lafoulevertedesolonnes@gmail.com)

**Assurance R.C.P.**  
WTW France - Département Sport Immeuble  
Quai 33,33/34 quai De Dion Bouton CS70001 –  
92814 Puteaux  
Tél. : 09 72 72 01 19  
[ffrandonnee@grassavoye.com](mailto:ffrandonnee@grassavoye.com)  
Contrat n° : 41789295M / 0002

**Garantie financière:**  
GROUPAMA Assurance-crédit & Caution 132  
rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre  
Tel 33(0)149313131  
Contrat n° 4000716162 /0



COMITE DEPARTEMENTAL DE  
RANDONNEE PEDESTRE  
Maison des Sports  
  
85000 LA ROCHE SUR YON

Les Sables d'Olonne, le 16/12/2024

## NOTICE D'INFORMATION

### **SEJOUR ESCAPADE EN DEUX-SEVRES**

**Du 19 au 23 Mai 2025, soit 4 nuitées, 5 jours de randonnées**

**La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée 2024/2025 avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence 2024/2025 avec assurance RC ou plus, ou titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.**

Nombre de participants : 10 minimum et 16 maximum  
Dates : du Lundi 19 Mai au Vendredi 23 Mai 2025  
Déplacements : voitures personnelles avec co-voiturage.

### PROGRAMME

Ce séjour est proposé en priorité aux randonneurs du vendredi (Marche Douche). Les randonnées seront assurées par des animateurs du club.

#### **1<sup>er</sup> JOUR :**

Départ en co-voiturage des Sables d'Olonne pour Secondigny (79) vers 9h30, en direction de Mouilleron pour la visite guidée du Musée National. Après le pique-nique tiré du sac, nous visiterons la Maison natale de Clémenceau à Mouilleron en Pareds.  
Arrivée au camping vers 16h et installation dans les mobil-home.  
Après l'apéritif, dîner au restaurant l'Ecu de France. Soirée libre.

#### **2<sup>ème</sup> JOUR :**

Après le petit-déjeuner, départ vers 9h30 pour une randonnée « la ronde des vergers » 6/7 km, sans difficultés particulières. Pique-nique, puis visite guidée du village « LE NOMBRIL DU MONDE »  
Retour au camping. Apéritif et dîner au restaurant l'Ecu de France. Soirée libre.

#### **3<sup>ème</sup> JOUR :**

Après le petit-déjeuner, départ vers 9h30 pour une randonnée à Cebron d'environ 6 km.  
Pique-nique, puis direction ST LOUP SUR THOUET pour une visite guidée du château, de l'orangerie et des jardins.  
Retour au camping. Apéritif et dîner au Restaurant l'Ecu de France. Soirée libre

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.  
Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

#### **4<sup>ème</sup> JOUR :**

Après le petit-déjeuner, départ pour AZAY SUR THOUET pour une randonnée de 6/7 Km.  
Déjeuner dans un restaurant de Parthenay. Puis visite guidée de la vieille ville de Parthenay.  
Retour au camping. Apéritif et Plancha au camping. Soirée libre

#### **5<sup>ème</sup> JOUR :**

Matinée libre, rangement, nettoyage et libération des mobil-homes.  
Départ pour Nieul sur l'Autize où nous pique-niquerons avant de nous rendre pour une visite guidée à la Meunerie.  
Départ pour les Sables prévu vers 16h30 pour une arrivée vers 18 h.

#### **HEBERGEMENT :**

CAMPING LE MOULIN DES EFFRES \*\*\*\*  
79 SECONDIGNY

Hébergement en Mobil-home de 3, 4 personnes. Et un mobil de 2 personnes (supplément 30 €)  
Linge de lit et de toilette non fournis.

#### **COÛT DU SEJOUR**

**Le coût du séjour est fixé à 280 € par personne prix ferme et définitif non révisable, en pension complète.**

#### **Ce prix comprend :**

- La pension du dîner du 1<sup>er</sup> jour au pique-nique du dernier jour.
- Le déjeuner au restaurant
- Les visites prévues au programme.

#### **Ne sont pas compris :**

- La fourniture du pique-nique lors du voyage aller.
- Le petit-déjeuner.
- Les dépenses personnelles.
- Le voyage aller-retour Les Sables d'Olonne-Secondigny en co-voiturage, et les déplacements sur place
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement).
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

#### **INSCRIPTIONS :**

Les inscriptions sont ouvertes (contactez Jean-Marie au 06.72.61.30.02 ou par mail à [piet.jm@orange.fr](mailto:piet.jm@orange.fr)).  
**Cette inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 100 € à l'ordre de La Foulée Verte des Olonnes** à l'adresse suivante : Mr Jean Marie PIET, 41 rue de la Marne 85100 LES SABLES D'OLONNE

Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin d'inscription pour le 21 Janvier 2025 ainsi que du chèque de 100 € qui sera affecté au règlement du séjour.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du  
Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.  
Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

## **ASSURANCES FACULTATIVES :**

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

## **PAIEMENTS :**

. Acompte n° 1 de 100 € lors de l'inscription pour le 21/01/2025. Ainsi que le paiement des primes d'assurance (facultatives).

. Solde du séjour, soit 180 € pour le 10/04/2025.

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues, et ne sont pas remboursables.

**Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de La Foulée Verte des Olonnes.**

## **DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :**

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour viser à constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule

## **FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :**

En cas d'annulation de la part d'un participant, sauf s'il trouve un remplaçant, les conditions d'annulation seront celles indiquées dans le Règlement Intérieur à savoir :

. 50% du montant total du séjour non remboursé si annulation entre le 21 Janvier et le 19 avril 2025

. 100 % du montant total du séjour non remboursé si annulation à compter du 20 avril 2025.

Tout désistement devra obligatoirement être signifié par écrit à l'organisateur du séjour qui informera le Correspondant Tourisme, le Président et le Trésorier. De plus, en cas de non-présentation au rendez-vous ou si le participant ne peut présenter les documents de police ou de santé exigés pour le séjour il ne pourra prétendre à aucun remboursement.

## **DIVERS :**

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées.

Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra être se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière. Une réunion d'information et de préparation sera programmée courant Janvier.

## **CESSION DU SEJOUR :**

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass-Rando-Découverte valide et couvrant l'intégralité du séjour.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence de l'Association ou sur le site de l'association : <a href="http://lafouleevertedesolonnes.fr">lafouleevertedesolonnes.fr</a>
---

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte . Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051